



Maire	D.G.

# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue exceptionnellement par conférence téléphonique, le 1 juin 2020, à 18 heures 9 minutes, conformément aux dispositions de l'Arrêté numéro 2020-04 et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre.

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière a également pris part à la séance.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2020-06-105** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020

**2020-06-106** Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS - REMIS

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.3 Renouvellement de l'entente de service d'inspection municipale avec la compagnie Urbatek - DROIT DE VETO EXERCÉ PAR LE MAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Urbatek a fait une offre de service à la municipalité pour le renouvellement de l'entente de service d'inspection municipale pour une durée d'une (1) année, donc jusqu'au 31 juin 2021;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2020-06-107** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden autorise la directrice générale à accepter le renouvellement de l'offre de service d'inspection municipale de la compagnie Urbatek, aux termes prévus à l'offre de service.

**LE MAIRE RICHARD VIOLETTE A EXERCÉ SON DROIT DE VETO À L'ÉGARD DE CETTE RÉSOLUTION**

**ADOPTÉE**

### 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 7.1 Distribution de compost gratuit (Régie de Coaticook)

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de Coaticook a offert à la Municipalité un (1) voyage de compost gratuit pour fin de distribution aux citoyens d'Ogden, et que ce compost était disponible pour être ramassé la semaine du 19 mai;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Chris Hatch s'est dit prêt à faire le transport du compost pour la municipalité d'Ogden au même coût que dans les années antérieures, soit de 150\$ par voyage de compost, donc il lui a été demandé de faire ce transport;

**2020-06-108** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par madame Marie-Andrée Courval  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise le paiement du prix de 150\$, taxes en sus, à M. Chris Hatch pour le transport du premier voyage de compost.

**QUE** pour l'année 2020, si d'autre compost est offert à la municipalité d'Ogden, le conseil autorise la directrice générale à faire transporter, par M. Chris Hatch, un maximum de quatre (4) voyages additionnels de compost de la Régie de Coaticook, à destination de l'espace réservé à cette fin sur le terrain appartenant à la Municipalité, pour une dépense maximale de 150\$ par voyage, taxes en sus.

**QUE** la directrice générale annoncera la distribution de compost aux résidents d'Ogden par le biais du bulletin municipal.

**QUE** dès que le compost sera disponible pour la distribution, le compost soit offert aux citoyens sur une base «libre-service», sans que la distribution n'en soit supervisée.

**ADOPTÉE**

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Octroi du contrat pour le rechargement des chemins non-pavés 2020

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour le rechargement de certains chemins non-pavés de par sa résolution 2020-04-067;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Pavages Maska Inc. au prix de 171,021.29\$, taxes en sus;

**2020-06-109** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil octroie le contrat de rechargement des chemins non-pavés à la compagnie Pavages Maska Inc. au prix de 171,021.29\$, taxes en sus.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

### 8.2 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) et Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

**2020-06-110** Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), pour l'exercice financier 2020-2021 et Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES), pour l'exercice financier 2020-2021 que la Directrice générale a préparé, signé et déposé dans le but de financer le projet de creusage de fossés sur le chemin Boynton. Le coût est évalué à 50,000\$.

**ADOPTÉE**

### 8.3 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRP)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :  
l'estimation détaillée du coût des travaux.

**2020-06-111** Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

### 8.4 Paiement des heures accumulées à l'inspecteur en voirie

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en voirie, à cause des travaux du printemps qu'il a fait seul sans l'employé saisonnier dû au Covid-19, a dû travailler de nombreuses heures, et que le nombre de ses heures accumulées est plus haut que normal;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agissait de circonstances exceptionnelles;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2020-06-112** Il est proposé par madame Claudette Dupras  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'inspecteur en voirie soit payé, à son taux horaire régulier, quarante (40) de ses heures accumulées, afin d'en réduire le nombre dans sa banque d'heures.

**ADOPTÉE**

### 9. FINANCES

#### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 46,422.30\$ et les salaires s'élèvent à 13,574.88\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 59,997.18\$.

**2020-06-113** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

#### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 43,265.04\$;

**2020-06-114** Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la liste des comptes à payer au 1 juin dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

### 10. ADMINISTRATION

#### 10.1 Dépôt du Rapport du Maire

**CONSIDÉRANT QUE** le maire Richard Violette dépose devant le conseil son rapport du maire conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 172.2.2 prévoit que le texte du rapport du maire doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

**2020-06-115** Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil demande à la Directrice générale de distribuer le rapport du maire 2020 à tous les citoyens de la Municipalité par le biais du bulletin municipal et par sa publication sur le site web de la Municipalité.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**QUE** dans les quinze (15) jours suivant la publication du rapport du maire sur le site de la Municipalité, les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel et les réponses seront données lors de la séance subséquente.

**ADOPTÉE**

### 10.2 Relais du Lac Memphrémagog

**CONSIDÉRANT QUE** le relais du Lac Memphrémagog a demandé à la municipalité l'autorisation d'utiliser les chemins de la municipalité pour la course à pied qui aura lieu le 19 septembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** cette course est la principale source de financement de la Fondation Christian Vachon et vise à soutenir la persévérance et réussite éducative en donnant une chance égale à tous les jeunes d'avoir accès à cette réussite peu importe leur situation;

**2020-06-116** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité d'Ogden autorise le Relais du Lac Memphrémagog à utiliser les chemins de la municipalité pour cette belle course.

**ADOPTÉE**

### 10.3 La grande webdiffusion gestion municipale de l'ADMQ pour la directrice générale

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ a annulé son congrès 2020 due à la pandémie du Covid-19 et offre maintenant un nouvel événement conçu sur mesure pour les gestionnaires municipaux, soit 9 webinaires en 3 jours du 16 au 18 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour le forfait comprenant les 9 webinaires est de 375\$, taxes en sus;

**2020-06-117** Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à participer à ces webinaires ADMQ se tenant les 16 au 18 juin 2020 au coût de 375.00\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 10.4 Réglementation et émission de constats d'infraction

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden souhaite procéder à la nomination de fonctionnaires municipaux pour veiller à l'application de divers règlements et les autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité d'Ogden des constats d'infraction pour toute infraction à ces règlements;

**2020-06-118** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité

**DE** nommer la directrice générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement et l'inspecteur en voirie à titre de personnes responsables de l'application

- des règlements d'urbanisme de la municipalité adoptés en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (règlement de zonage, règlement de lotissement, règlement de construction, règlement sur les conditions d'émission de permis de construction, règlement sur les permis et les certificats, etc.);
- des autres règlements liés à l'environnement adoptés par la Municipalité (règlement sur le mesurage des boues et de l'écume ainsi que la vidange des fosses septiques, règlement concernant la gestion des installations septiques, règlement sur la gestion des matières résiduelles);
- des règlements liés à la sécurité (règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre, règlement en matière de contrôle et de soin des animaux, règlement sur le colportage, règlement concernant les systèmes d'alarme, règlement relatif au stationnement et à la gestion



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

des voies publiques, règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils, règlement concernant les nuisances);

D'autoriser la directrice générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement et l'inspecteur en voirie à délivrer pour et au nom de la Municipalité d'Ogden des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre de ces règlements.

D'autoriser la Société Protectrice des Animaux de l'Estrie (SPA) à délivrer pour et au nom de la Municipalité d'Ogden des constats d'infraction pour toute infraction au règlement en matière de contrôle et de soin des animaux.

**ADOPTÉE**

### 10.5 La Réserve de biodiversité Michael Dunn

**CONSIDÉRANT QUE** la Réserve de biodiversité projetée Michael Dunn est sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

**CONSIDÉRANT QU'**il existe de nombreux problèmes entourant l'usage de la réserve et la gestion de celle-ci et que les citoyens d'Ogden demandent au MELCC de remplir ses obligations en tant que gestionnaires responsables de la réserve;

**CONSIDÉRANT QUE** la MELCC souhaite déléguer certaines activités de gestion à la Municipalité d'Ogden afin d'encadrer adéquatement la pratique d'activités récréatives et éducatives au sein de la réserve;

2020-06-119

**Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval

**appuyé par** madame Claudette Dupras

**et résolu à la majorité,** le conseiller monsieur Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie la demande des citoyens d'Ogden au MELCC.

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden autorise le maire et la directrice générale à examiner l'entente de gestion proposée par le MELCC et de procéder avec les discussions à cet égard.

**ADOPTÉE**

### 10.6 Appui au projet de Centre d'information et d'interprétation des milieux humides de SCENE

**CONSIDÉRANT QUE** la Société pour la conservation et l'éducation à la nature (SCENE) a adopté un plan d'action devant leur permettre de donner les meilleurs services en matière de connaissance des milieux humides à la population d'Ogden et des environs;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action de SCENE comporte le projet d'ériger sur le terrain appartenant à la municipalité sur le chemin Davis un petit bâtiment qui leur permettra de recevoir des clientèles qui n'auront pas accès à la Tourbière, tels les élèves des premières années du primaire et les personnes à mobilité réduite. À cet effet, SCENE a préparé un projet à être soumis au COGESAF qui s'est montré intéressé par leur mission et leurs objectifs. Ce projet sera complété par une autre demande de financement dans le cadre du «Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels»;

**CONSIDÉRANT QUE** SCENE demande l'accord de la municipalité pour l'érection de ce bâtiment et un appui à leur demande de financement auprès des deux organismes cités ci-dessus;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accord demandé est essentiel parce qu'il s'agit d'une propriété de la municipalité et que ce projet doit rencontrer les règles applicables dans un tel cas. De plus, il devra y avoir une couverture d'assurance particulière qui relève également de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** SCENE s'engage à assumer en tout temps l'entretien et la surveillance des lieux et convient que des dispositions adaptées à la situation devront être ajoutées au protocole d'entente qui lie SCENE et la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet n'implique pas d'engagements financiers municipaux supplémentaires à ceux déjà accordés annuellement;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2020-06-120** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden donne son accord au projet de SCENE pour l'érection de ce petit bâtiment sur le terrain appartenant à la municipalité sur le chemin Davis, à la condition que tous les règlements soient respectés et que tous les permis et autorisations nécessaires soient obtenus, notamment à l'égard de l'environnement et de la CPTAQ.

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie la demande de SCENE aux organismes cités ci-dessus.

**ADOPTÉE**

### 10.7 Achat d'un climatiseur d'air pour l'hôtel de ville

**2020-06-121** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise l'achat d'un climatiseur d'air pour l'hôtel de ville, au coût maximal de 400\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

## 11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

## 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 12.1 Acceptation du rapport annuel en sécurité incendie pour l'année 2019

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog dispose d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) en vigueur pour son territoire depuis le 3 avril 2008, puis modifié le 1<sup>er</sup> septembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 35 de loi sur la sécurité incendie stipule que « *Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie* »;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance du 18 mars dernier, le rapport annuel de mise en œuvre du SCRI pour l'année 2019 et transmis ledit rapport au ministère de la Sécurité publique (MSP);

**CONSIDÉRANT QUE** le MSP demande que chacune des municipalités visées par le rapport annuel de la MRC adopte le rapport qu'elle a produit et transmis à la MRC;

**2020-06-122** Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden accepte le rapport annuel déjà transmis à la MRC au regard de la mise en œuvre des actions prévues au SCRI de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2019.

**ADOPTÉE**



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

#### 13.1 Adoption – Règlement n° 2020.03 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-8

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance du conseil tenue le 4 mai 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance du conseil tenue le 4 mai 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement n° 2020.03 aura pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats 2000-8 afin de modifier les dispositions relatives aux documents requis pour les certificats pour les installations septiques, de modifier les dispositions sur les certificats d'autorisation pour l'abattage d'arbres et de modifier l'article sur les travaux non soumis à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation;

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

**2020-06-123 Il est proposé par** madame Claudette Dupras  
**appuyé par** madame Lise Rousseau  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le règlement no. 2020.03 intitulé «Règlement n° 2020.03 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-8» est adopté.

**ADOPTÉE**

### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

#### 14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné le dossier de l'internet. Le gouvernement a assuré que tout le monde sera couvert pour 2022 mais on ne sait pas encore par quel fournisseur. La couverture devrait être par la présente subvention ou bien par celle du CRTC.

#### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné qu'il a assisté à la récente rencontre des maires de la MRC qui s'est tenue à distance.

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS - REMIS

### 2020-06-124 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 18 heures 16 minutes.

Richard Violette  
Maire

Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*